

Nancy,

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE NANCY

OBJET :

La Pep'2030 (Validation des orientations
stratégiques du Plan de gestion de la Pépinière)

SEANCE DU : 25 mars 2024

DELIBERATION N° : DEL20240325_04

RAPPORTEUR : Madame Isabelle LUCAS

EXPOSE DES MOTIFS

Étendu sur 21 hectares, le parc de la Pépinière allie parc à l'anglaise, grotte, kiosque à musique, une roseraie exceptionnelle, et de grandes pelouses géométriques entourées d'arbres remarquables. De renommée nationale, le parc de la Pépinière est classé jardin remarquable de France et compte parmi les parcs les plus visités.

Le Parc de la Pépinière est un poumon vert pour Nancy. C'est aussi une des lieux les fréquentés de la ville, avec à certains moments plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par jour.

Sa localisation en plein cœur historique, dense et à proximité immédiate de l'espace UNESCO, sa très forte fréquentation et la richesse de son histoire en font un site unique. Il convient de le préserver et de le mettre en valeur, car certains traitements, certains aménagements dévalorisent des lieux, qui n'ont pas fait l'objet, dans le passé, d'un investissement public à la hauteur de la qualité du site et de l'affection que lui portent les Nancéiens.

Il convient donc de définir un véritable projet à moyen terme pour cet espace de nature.

C'est l'objet du travail qui a été réalisé jusqu'ici dans le cadre du plan de gestion : « La Pep' 2030 ». Ce dernier a permis :

- d'assembler les différents éléments de connaissance sur le parc bien souvent diffus au sein des directions ou auprès de personnes ressources ;
- de partager avec l'ensemble des acteurs un diagnostic sur ce site aux usages très variés (promenade, manifestation, sport, méditation, loisirs, restauration, jeux pour les enfants ...) ;

- de rassembler les différents acteurs, partenaires/financeurs, décideurs au sein d'un même groupe de réflexion sur un projet commun et partagé ;
- de faire des choix stratégiques parfois difficiles, les expliquer et les argumenter ;
- de faire preuve d'ambition et de pragmatisme pour définir un programme de travaux phasé et budgété.

Ce travail a été réalisé en concertation avec les habitants via une consultation sur la plateforme participative de la Métropole du Grand Nancy et un diagnostic en marchant qui a rassemblé plusieurs dizaines de personnes.

Après une première phase de diagnostic, la présente délibération a ainsi pour objectif de valider les grandes orientations stratégiques qui sont proposées sur ce parc, à savoir :

1 – Révéler la structure historique du parc. La restauration de la roseraie figurera parmi les priorités. Parmi les actions qui pourront être associées à cette orientation, on peut mentionner également :

- Redonner une qualité à l'allée Chepfer,
- Réaffirmer l'existence des salles,
- Valoriser et mettre à niveau le jardin anglais,

2 – Adapter le parc au changement climatique. Parmi les actions qui pourront être associées à cette orientation, on peut mentionner :

- Favoriser la naturalité des carrés de la Pépinière,
- Adapter la palette végétale de la roseraie,
- Désimperméabiliser une partie des allées et favoriser une gestion de l'eau à la parcelle.

3 – Optimiser le niveau de service et la gestion du parc. L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux et l'adaptation des horaires aux nouveaux usages feront partie des priorités. Parmi les actions qui pourront également être associées à cette orientation, on peut mentionner :

- Organiser et revoir la gestion des déchets à l'échelle du parc,
- Revoir l'éclairage,
- Faire évoluer le règlement du parc pour l'adapter aux nouveaux usages,
- Revoir et harmoniser la signalétique,

4 – Conforter la place du parc dans l'espace métropolitain (inscrire le parc dans une démarche de lutte contre les Ilots de Chaleur Urbains, favoriser le lien entre le parc et la Trame Verte et Bleue métropolitaine, ...)

5 – Mettre en place une gouvernance adaptée.

Un comité de pilotage sera instauré pour réaliser le suivi du plan de gestion. La gouvernance du parc sera clarifiée. La direction Ecologie et Nature assurera le pilotage de ce comité de pilotage et de cette gouvernance renouvelée.

Pour la bonne mise en œuvre de ces axes stratégiques, l'ensemble des Directions concernées sera mobilisé.

Un budget d'investissement supplémentaire de 400 000 € par an sera dégagé, dès 2024, et inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce budget permettra, dès 2024, de changer le mobilier, parfois vieillissants, de refaire des allées, d'améliorer l'éclairage et la signalétique, et dès 2025, d'engager des aménagements plus importants, notamment autour de la roseraie et de l'aire de jeux.

Selon les travaux, des concertations spécifiques seront menées avec les habitants pour les projets les plus marquants.

DELIBERATION

En conséquence, et après avis de la Commission Transition écologique, Mobilités réunie le 13 mars 2024, il vous est proposé :

- de prendre acte du diagnostic réalisé dans le cadre du plan de gestion de la Pépinière,
- de valider les orientations stratégiques proposées ci-dessus afin de pouvoir les décliner en actions concrètes.

Adopté à l'unanimité

Pour :

M. Lionel ADAM, Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Sabrina BENMOKHTAR, M. Arnaud BERNEZ, Mme Véronique BILLOT, Mme Marianne BIRCK, Mme Chloé BLANDIN, Mme Muriel BOILLON, Mme Christine BOURREAU, M. Hocine CHABIRA, Mme Nicole CREUSOT, M. Mohammed EL GHAZILI, M. Mounir EL HARRADI, Mme Véronique ERNEST, Mme Chantal FINCK, M. Patrick HATZIG, Mme Fatiha HITOU RABHI, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Arnaud KREMER, M. Antoine LE SOLLEUZ, Mme Isabelle LUCAS, M. Frédéric MAGUIN, M. Bertrand MASSON, Mme Annette MATHIEU, Mme Estelle MERCIER, Mme Delphine MICHEL, M. Franck MURATET, Mme Nadège NICOLAS, M. Morand PERRIN, M. Serge RAINERI, M. Dahman RICHTER, M. Areski SADI, M. Ousmane SAMB, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Charles THOMASSIN, Mme Lauranne WITT, M. Bora YILMAZ

Contre :

Abstention(s) : Abstention : 12

Mme Malika DATI, Mme Valérie DEBORD, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Michel FICK,
Mme Carole GRANDJEAN, M. Philippe GUILLEMARD, M. Laurent HENART, Mme Sophie MAYEUX,
Mme Daniele NOEL, M. Romain PIERRONNET, M. Frank PILCER, M. Olivier ROUYER

Ne prend pas part au vote :

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Lionel ADAM, Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Sabrina BENMOKHTAR, Mme Véronique BILLOT, Mme Marianne BIRCK, Mme Chloé BLANDIN, Mme Muriel BOILLON, Mme Christine BOURREAU, M. Hocine CHABIRA, Mme Nicole CREUSOT, Mme Malika DATI, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Mohammed EL GHAZILI, M. Mounir EL HARRADI, M. Michel FICK, Mme Chantal FINCK, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, Mme Fatima HITOU RABHI, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Antoine LE SOLLEUZ, Mme Isabelle LUCAS, M. Frédéric MAGUIN, M. Bertrand MASSON, Mme Annette MATHIEU, Mme Estelle MERCIER, M. Franck MURATET, Mme Nadège NICOLAS, Mme Daniele NOEL, M. Morand PERRIN, M. Frank PILGER, M. Serge RAINERI, M. Dahman RICHTER, M. Olivier ROUYER, M. Areski SADI, M. Ousmane SAMB, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Charles THOMASSIN, Mme Lauranne WITT, M. Bora YILMAZ

ETAIENT EXCUSE(ES) :

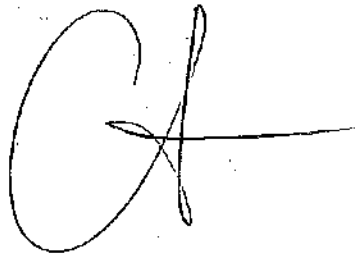
Mme Patricia DAGUERRE-JACQUE, Mme Charlotte MARREL, M. Laurent WATRIN

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Arnaud BERNEZ donne procuration à Mme Nadège NICOLAS
Mme Valérie DEBORD donne procuration à M. Laurent HENART
Mme Véronique ERNEST donne procuration à Mme Evelyne BEAUDEUX
Mme Carole GRANDJEAN donne procuration à Mme Anne-Sophie DIDELOT
M. Philippe GUILLEMARD donne procuration à M. Olivier ROUYER
M. Arnaud KREMER donne procuration à Mme Nadège NICOLAS
Mme Sophie MAYEUX donne procuration à Mme Malika DATI
Mme Delphine MICHEL donne procuration à Mme Chloé BLANDIN
M. Romain PIERRONNET donne procuration à M. Michel FICK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Le secrétaire de séance :



Le Maire :
M. Mathieu KLEIN

